

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 MAI 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

Election des adjoints

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2020
par voie d'affichages
notifiés
transmis en sous-préfecture
le 26 mai 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur LEVEL, Madame PEUGNET, Monsieur SOLIGNAC, Madame MACE, Monsieur BATTISTELLI, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PETROVIC, Madame GUYARD, Monsieur VENUS, Madame AGUINET, Monsieur HAÏAT, Madame GOTTI, Monsieur JOUSSE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Madame de CIDRAC, Monsieur LEGUAY, Madame NASRI, Monsieur BASSINE, Madame ANDRE, Monsieur FOUCHET, Madame MEUNIER, Monsieur SAUDO, Madame BRELURUS, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame LESUEUR, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame de JACQUELOT, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur ALLAIRE, Madame SLEMPKES, Monsieur RICHARD, Madame RHONE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur GREVET, Madame FRABOULET, Monsieur BENTZ, Madame DECROIX

Avait donné procuration :

Madame BOUTIN à Madame de CIDRAC

Secrétaire de séance :

Madame GRANDPIERRE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200525-20-A-03-DE
Date de télétransmission : 26/05/2020
Date de réception préfecture : 26/05/2020

N° DE DOSSIER : 20 A 03

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal vient de fixer à 13 le nombre d'adjoints.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Par application de l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le vote est organisé à scrutin secret.

Les candidats s'étant fait connaître auprès du maire, il est proposé au conseil municipal de procéder au scrutin.

Les candidats déclarés étant :

Liste Union Pour Saint-Germain – Fourqueux :

- 1/ Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
- 2/ Monsieur Maurice SOLIGNAC
- 3/ Madame Priscille PEUGNET
- 4/ Monsieur Benoît BATTISTELLI
- 5/ Madame Marillys MACÉ
- 6/ Monsieur Paul JOLY
- 7/ Madame Kéa TÉA
- 8/ Monsieur William PETROVIC
- 9/ Madame Sophie NICOLAS
- 10/ Monsieur Mark VENUS
- 11/ Madame Élisabeth GUYARD
- 12/ Monsieur Emmanuel HAÏAT
- 13/ Madame Marie AGUINET

Les candidats s'étant faits connaître auprès du Président de séance, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les résultats du scrutin sont :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45

Nombre de bulletins blancs et nuls : 7

Nombre de suffrages valides exprimés : 38

La majorité absolue est fixée à : 20

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

- Liste Union Pour Saint-Germain – Fourqueux : 38 voix

La liste présentée par le groupe Union Pour Saint-Germain – Fourqueux ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus les adjoints au maire de la commune nouvelle suivants :

1/ Madame Sylvie HABERT-DUPUIS

2/ Monsieur Maurice SOLIGNAC

3/ Madame Priscille PEUGNET

4/ Monsieur Benoît BATTISTELLI

5/ Madame Marillys MACÉ

6/ Monsieur Paul JOLY

7/ Madame Kéa TÉA

8/ Monsieur William PETROVIC

9/ Madame Sophie NICOLAS

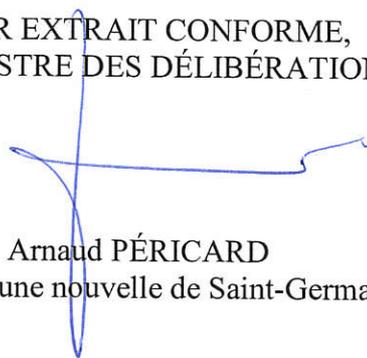
10/ Monsieur Mark VENUS

11/ Madame Élisabeth GUYARD

12/ Monsieur Emmanuel HAÏAT

13/ Madame Marie AGUINET

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.